

Avis de constitution

SOCIETE « AMINATA DISTRIBUTION SARL » en abrégé « AD »

Siège ABIDJAN ABOBO GOTAME, Lot 612, Ilot 70

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/03/2025 , et enregistrés au CEPICI le 20/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMINATA DISTRIBUTION SARL »

en abrégé « AD »

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement en tout pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- Achat et vente de produits alimentaires
- Achat et vente de marchandises
- Distribution de produits alimentaires
- Commerce général
- Import-export

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO GOTAME, Lot 612, Ilot 70

Dirigeant(s) Mme BALMA AMINATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-04582 du 22/04/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°25219/GTCA/RC/2025 du 22/04/2025

